

Le Parisien, 23 septembre 2014

Les surprises de la cagnotte des sénateurs

ARGENT PUBLIC. Notre journal s'est plongé dans les obscurs fichiers de la réserve parlementaire du Sénat. Il en ressort d'étonnantes disparités. Révélateur... et instructif

QUINZE SÉNATEURS (sur 348) s'arrogent 40 % de la cagnotte du Sénat, qui s'élève à 54,9 M€, en 2013. C'est ce qui ressort de l'analyse des données de la réserve parlementaire des sénateurs, publiée ce week-end par Sercy, à une semaine des élections sénatoriales. Comme la loi relative à la transparence de la vie publique l'y oblige, le Parlement est désormais contraint de dévoiler l'utilisation de cet argent public, qui peut servir à subventionner soit des associations, soit des projets locaux (nouveau d'école, aménagement urbain, etc.). Pour les députés, le détail avait été révélé en janvier. Place maintenant aux sénateurs.

« C'est une bonne chose, cette transparence », affirme Philippe Marini, sénateur de l'Oise et président UMP de la commission des Finances, qui arrive en deuxième position des élus les mieux dotés. Comment fonctionne le système ? Chaque groupe politique reçoit entre 130 000 € et 150 000 € par sénateur. A charge ensuite au groupe de répartir la somme entre ses membres. Et c'est là qu'apparaissent d'immenses disparités. Alors que l'élu dispose chacun de plus d'1 M€ à distribuer, ils sont, d'après nos calculs, 24 à devoir se contenter de 100 000 € ou moins.

Deux profils de « sénateurs donateurs » apparaissent : ceux qui financent des projets sur toute la France, et les autres, qui se concentrent sur leur fief. Ainsi, le sénateur PS François Marc (Finistère) arrive en tête des élus les mieux dotés. Mais il joue un rôle de coordinateur et porte sur son nom des subventions accordées par d'autres élus socialistes. Des projets qui concernent le Lot, la Corrèze, etc. Ou, encore la Fondation Jean-Jaures, un centre d'études de gauche, que François Marc a doté l'an dernier de 90 000 €.

Générosité bien ordonnée commence par soi-même

Des questions cependant d'oublier sa propre commune. La Roche-Maurice (Finistère), qui a reçu « 50 000 € pour des travaux de sécurisation du village », nous a confirmé François Marc. Un vital coup de pouce pour cette localité de 2 000 habitants, mais une poignée comparée à la somme reçue par la ville de Compiègne... Deuxième du classement, Philippe Marini a fait obtenir à Compiègne, dont il est maire depuis 2002, pas moins d'1,2 M€ l'an dernier. Soit plus de la moitié de sa réserve (56 %).

Pour quels projets ? L'aménagement de la grande rue piétonne Sainte-Cornelle, pour 200 000 €, la rénovation de la galerie médiévale du cloître pour 138 000 €, l'achat d'inducteurs pour 83 384 € et même des « travaux de sécurisation à hauteur de 234 €... ». « Il s'agit de donner un coup de main à des projets d'intérêt général », justifie le sénateur. Interrogé sur le montant de sa réserve, Marini, d'ailleurs candidat à la présidence U, Sénat, répond que « le fait d'être plus investi au Parlement peut apporter des moyens supplémentaires pour agir au plus local ». Il précise qu'il

décide « seul des attributions, en fonction des demandes ». Si Compiègne est généreusement dotée, son département — l'Oise — profite du reste de l'enveloppe. « C'est un principe pratiqué par les parlementaires depuis des décennies », assure Philippe Marini.

De son côté, Jean Arthaud, sénateur UDF, est aussi fierté de son lot : son territoire. La totalité de sa cagnotte — 1,3 M€ — est ainsi consacrée à « sa » Mayenne, ce qui en fait le deuxième département le mieux loti derrière l'Oise. Alors par téléphone hier, il ne nous a pas répondu. Également à la troisième place du classement, l'élu écologiste Jean-Vincent Plani a distribué 668 800 € l'an dernier. Il explique qu'« émission 300 000 € ou plus permet de projets mutualisés au sein du groupe école », le reste étant sa part « individuelle » de l'enveloppe des Verts. Surtout, il souligne que le groupe EELV n'aurait « pas attendu la loi pour modifier le détail de sa réserve ». Une transparence qui, maintenant, s'impose à tous.

SÉVERINE CAZES ET SÉBASTIEN LEROUQUET

Chers églises et vitraux

Les sénateurs chouchoutent la France des clochers : sur 6 500 subventions, pas moins de 335 concernent la rénovation d'une vieille église romane, l'entretien d'un moulin ou la réflexion de vitraux. Ces bonnes œuvres des sénateurs représentent un total de 3,2 M€, soit près de 6 % de la réserve parlementaire. Certains sénateurs se consacrent même aux symboles comme le socialiste Daniel David (Maine-et-Loire), qui a coté un cheque de 142 € pour l'église de Beaumais dans son département. A l'inverse, Michel Doublé, ex-sénateur UMP de Charente-Maritime, a lui, été

généreux avec ses paroissiens. Il a injecté en deux fois 15 120 € pour restaurer l'église Notre-Dame-de-Montbréau, à Tignes. Vite soignée, elle n'est plus dans l'attente depuis 1972. La cagnotte n'est pas logée à la même enseigne dans tous les départements. C'est du Nord et de l'est de la France sont les plus chanceux. En tête, celui de la Mayenne, avec 38 églises rénovées. Dans l'Oise l'église n'est pas non plus à plaindre. Et dans le Canada, les sénateurs UDF Antoine Dupont et UDF René Garsen ont à eux deux redistribué 122 000 € pour réparer 10 églises du coin.

S.L.